

1. **Mise en contexte**

En juin 2017, Avocats sans frontières Canada (ASFC) a lancé le projet « Accès à la justice et lutte contre l’impunité en Haïti (AJULIH) » avec l’appui financier d’Affaires Mondiales Canada (AMC). Ce projet aspire à favoriser l’accès à la justice pour les personnes en situation de vulnérabilité (PSV), particulièrement les femmes, les mineur.es et les détenu.es. Il comporte plusieurs composantes dont l’une axée sur la « lutte contre l’impunité et la corruption » qui vise à favoriser un recours accru aux tribunaux ainsi qu’à faire émerger en Haïti la pratique du litige stratégique des droits humains devant les instances nationales et internationales à travers son volet « litige stratégique ». L’une des priorités du projet AJULIH est de promouvoir le leadership féminin et l’émergence d’une nouvelle génération d’avocates spécialisées en droits humains qui puisse assurer la relève générationnelle.

La sous-représentation des femmes dans les différents barreaux est un indice révélateur de la problématique de l’accès des femmes à la profession d’avocat. Les obstacles à l’accès des femmes à la profession sont multiples et se manifestent à toutes les étapes de leur parcours académique et professionnel. Les étudiantes en droit rencontrent des défis pour soumettre leur mémoire de fin d’études et obtenir leur diplôme. Il semblerait que l’offre d’accompagnement académique peut dans certains cas être conditionnée à des rapports sexuels. De manière générale, moins de femmes sont candidates aux concours d’entrée et encore moins de femmes sont admises dans ces institutions[[1]](#footnote-1). En outre, les avocates stagiaires rencontrent des défis spécifiques pour trouver un cabinet et réaliser un stage professionnel satisfaisant. Il semblerait que certains maîtres de stage ne leur offrent pas l’encadrement requis ou encore exercent différentes formes de pression ou d’harcèlement, y compris de nature sexuelle.

De manière générale, les femmes avocates exercent leur profession dans un milieu où persistent des stéréotypes sexistes, des commentaires et pratiques discriminatoires et un climat parfois hostile ou intimidant. Dans certaines juridictions, il semblerait que des confrères ou des magistrats ne traitent pas de manière égalitaire les femmes avocates et tiennent des propos discriminatoires contre elles. Il existe également au sein de la profession des stéréotypes véhiculés à l’effet que les femmes n’auraient pas les capacités pour conduire certains types de dossiers ou procès.

Fort de ce constat, ASFC, en collaboration avec le Barreau de Port-au-Prince, désire mener une étude sur l’accès des femmes à la profession d’avocat et les conditions d’exercice au sein de celle-ci. Cette étude vise à analyser les différents obstacles à l’accès des femmes à la profession d’avocat à toutes les étapes de leur cheminement académique et professionnel. Elle vise aussi à encourager l’intégration d’une approche basée sur le genre au niveau des institutions clés pour favoriser l’inclusion des femmes dans la profession d’avocats et le système judiciaire.

1. **Objectif général**

Cette étude a pour objectif de documenter les enjeux relatifs à l’accès des femmes à la profession d’avocat et de proposer des solutions visant à augmenter leur représentation et faciliter leur intégration dans la profession de façon équitable.

1. **Objectifs spécifiques**
* Identifier et évaluer les principaux obstacles de l’accès des femmes à la profession d’avocat et les obstacles spécifiques qu’elles rencontrent dans l’exercice de la profession;
* Formuler des propositions visant la modification de pratiques, l’amélioration de la perception des hommes par rapport aux femmes exerçant le métier d’avocat et le renforcement de la confiance des femmes en leurs capacités ;
* Encourager l’adoption de mesures pour le développement d’un leadership féminin engagé au sein des barreaux ;
* Formuler des recommandations à des décideurs et institutions clés (Universités, Barreaux, etc.) en vue de réduire les barrières à l’accès des femmes à la profession, d’accroître leur représentation dans la profession et de développer des conditions favorables à leur participation dans les différents domaines du droit et instances décisionnelles dans le milieu juridique.
1. **Résultats escomptés**
* Les principaux obstacles de l’accès des femmes à la profession d’avocat aux différentes étapes de la formation et de la pratique du droit sont identifiés et évalués ;
* Des propositions visant la modification de pratiques, l’amélioration de la perception des hommes par rapport aux femmes exerçant le métier d’avocat et le renforcement de la confiance des femmes en leurs capacités sont formulées ;
* L’adoption des mesures qui favorisent le développement d’un leadership féminin engagé au sein des barreaux est encouragée ;
* Des pistes de solutions et des recommandations pour réduire les barrières à l’accès des femmes à la profession, accroître leur représentation au sein du Barreau et développer des conditions favorables à leur participation dans différentes instances décisionnelles sont proposées.
1. **Méthodologie et communications**

Pour le développement de l’étude, le projet recourra aux services d’un.e consultant.e national.e pour une durée maximale de 50 jours ouvrables. La personne sera sélectionnée par un comité formé par des représentant.es du Barreau de Port-au-Prince et d’ASFC au terme de l’évaluation des offres techniques et financières. La personne retenue soumettra à un comité de supervision de l’étude (formé par ASFC et le Barreau) les différents livrables pour révision et validation. La proposition technique doit comprendre des mesures de sécurité et de transport requises pour la bonne réalisation de l’étude.

Un atelier de restitution permettra d’échanger avec des acteurs clés, y compris des représentants des milieux académique et juridique, sur les conclusions et les recommandations de l’étude. Les recommandations identifient de manière précise les entités qui sont en mesure d’apporter des changements.

L’étude fera l’objet d’une campagne de sensibilisation, de vulgarisation et d’éducation citoyenne. Elle sera mise en œuvre en collaboration avec des organisations de la société civile, de l'OPC, des associations d’avocat.es de défense des droits humains et des associations d’étudiant.es universitaires. Cette campagne comprendra des capsules vidéos, des spots de sensibilisation, des photos, des affiches, des entrevues dans les médias, une pétition ainsi qu’un reportage. Des capsules vidéos présentant des modèles positifs de femmes avocates seront diffusées sur les réseaux de communication d’ASFC, sur les sites des partenaires et dans les médias. La campagne de sensibilisation misera aussi sur une approche de masculinité positive, par exemple, par le biais de la participation d’avocats s’exprimant en faveur de la place des femmes dans la profession.

Le reportage permettra de mettre en lumière les défis et les obstacles rencontrés par les étudiantes en droit et les femmes avocates. Il mettra aussi en valeur des femmes avocates ayant réussi à se faire une place dans le milieu juridique malgré les obstacles rencontrés. Les propositions concrètes de l’étude seront présentées dans ce reportage qui servira d’outil de de plaidoyer auprès de décideurs et institutions clés (par exemple, des Universités, des Barreaux, etc.). Une stratégie sera développée pour éviter la victimisation des femmes avocates acceptant de participer au reportage. Au besoin, d’autres formes d’éducation citoyenne seront préconisées, par exemple, des jeux de rôles, du théâtre, etc.

Les ressources nécessaires seront recrutées par ASFC pour la réalisation de ces outils de communication. Elles accompagneront le ou la consultante dans certaines rencontres en vue de la réalisation du reportage, des photos et autres outils de communication.

1. **Livrables**

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Date d’échéance** |
| Calendrier de travail mis à jour et les outils de collecte de données | *5 jours après signature du contrat* |
| Le plan de rédaction  | *10 jours après validation du calendrier de travail.* |
| Le rapport provisoire de l’étude de l’accès des femmes à la profession d’avocat  | *20 jours après validation du plan de travail.* |
| Deuxième version de l’étude (avec temps d’arrêt) | *10 jours après validation du rapport provisoire* |
| Version finale de l’étude | 10 jours suivant validation 3ème version |
| Atelier de restitution de l’étude | Décembre 2021 |

1. **Qualifications**

**Exigences**

* Détenir un diplôme universitaire de deuxième cycle en sociologie, en droit ou dans toute autre discipline connexe;
* Détenir de l’expérience et d’excellentes capacités en recherche, méthodologie, analyse et synthèse ainsi qu’en production des rapports;
* Avoir une expérience avérée en consultation d’au moins 5 ans;
* Excellente connaissance des réalités de la profession d’avocat en Haïti;
* Connaissances et expériences sur les enjeux d’égalité de genre;
* Avoir une parfaite maîtrise du contexte juridique et sociologique haïtien;
* Grandes capacités pour le travail d’équipe, entregent, intelligence interpersonnelle et interculturelle, esprit d’initiative et débrouillardise;
* Maîtriser la terminologie et les techniques de rédaction juridique;
* Maîtriser les techniques d’enquêtes;
* Maîtrise du français et du créole (oral et écrit);
* Disposition à se déplacer ou voyager si nécessaire;
* Maitrise des outils informatiques de base (Word, Excel, Outlook, Power Point).

**Atouts**

* Avocat(te) d’un Barreau en Haïti;
* Détenir de l’expérience pertinente dans la pratique du droit en Haïti;
* Excellente maîtrise de la situation des droits humains en Haïti;
* Maîtrise des instruments internationaux relatifs à la protection des droits des femmes.
1. **Processus de sélection**

Les personnes intéressées doivent soumettre leur dossier de candidature (lettre de motivation, offre technique et financière et curriculum vitae) en français au plus tard le mardi 7 septembre 2021.

Les candidatures doivent être soumises à l’adresse suivante : recrutement.haiti@asfcanada.ca. SVP inscrire comme objet du courriel « recrutement - étude accès des femmes à la profession d’avocat ».

Nous remercions tou.te.s les candidat.e.s de leur intérêt. Toutefois, seules les personnes sélectionnées pour entrevue seront contactées.

1. Un accompagnement spécifique destiné à un groupe de vingt femmes licenciées aux Gonaïves a permis de de susciter un engouement chez elles, d’accroître leur niveau de confiance en elles, et de réussir à la fois le concours d’entrée et de sortie de l’École du Barreau des Gonaïves. [↑](#footnote-ref-1)